

2023-3450
2023-12-22

KONK 499

INSECTICIDE POUR INSECTES RAMPANTS

SOUS PRESSION DE CONTACT ET RÉSIDUEL À USAGE

INSECTICIDE PULVERISATEUR
POUR TRAITEMENT DES
FISSURES ET DES CREVASSES ET
TRAITEMENT LOCALISÉ

DOMESTIQUE

Pour usage à l'intérieur dans les bâtiments et à l'extérieur sur les surfaces externes des bâtiments et sur les patios, les vérandas et les terrasses pour tuer/contrôler fourmis, blattes, perce-oreilles, araignées, lépismes argentés, puces du chien et du chat, tiques américaines du chien et les tiques sanguines, cloportes communs, grillons, millipèdes, anthrènes des tapis, pollenies du lombric, et mouches domestiques.

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES
ENFANTS LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT
L'EMPLOI**

PRINCIPE ACTIF

| | |
|--|---------------|
| Pyréthrine | 0,050% |
| Dicarboximide de bicycloheptène N-octylique | 0,250% |
| Perméthrine | 0,200% |

NO D'ENRG. 24856 LOI P.A.



Contenu net

482 g

RISQUE D'EXPLOSION

**Acuity Holdings, Inc.
11627 - 178 STREET
EDMONTON AB T5S 1N6
877 428 9937**

MODE D'EMPLOI :

Comment appliquer le produit :

Utiliser comme traitement des fissures et des crevasses ou traitement localisé pour éliminer les insectes mentionnés sur l'étiquette.

BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI. Faire l'essai du produit sur une petite zone peu visible pour vérifier que le produit ne décolore pas ou ne tache pas les surfaces avant de procéder au traitement d'une zone entière. Tenir la canette à environ 30 cm de la surface et vaporiser jusqu'à ce que la surface soit humide. Pendant le traitement, recouvrir les aquariums.

NE PAS appliquer comme traitement de l'air ambiant ni dans le cadre d'un traitement généralisé. Appliquer uniquement dans le cadre d'un traitement des fissures et des crevasses l'intérieur ou d'un traitement localisé à l'intérieur ou à l'extérieur.. Un traitement localisé s'agit de l'application localisée du produit sur une superficie de moins de 0,2 mètre carré. Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher et la surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce (à l'intérieur) ou de la superficie totale traitée (à l'extérieur). Un traitement des fissures et des crevasses consiste à appliquer le produit directement dans des ouvertures étroites à la surface du bâtiment. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures. Pour améliorer l'efficacité du produit dans le lieu d'utilisation indiqué, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles indiqués dans la mesure du possible. Lorsque ce produit est utilisé à l'intérieur, observer de bonnes pratiques sanitaires pour prévenir la réinfestation.

Limitations d'utilisation pour toutes les utilisations :

- **NE PAS** rester dans les zones traitées après l'application.
- **NE PAS** humidifier les plantes au point d'écoulement.
- **NE PAS** contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. **NE PAS** appliquer sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés à la consommation humaine ou animale, ou les sortir de la zone à traiter. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, ou les laver à fond après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale ayant été contaminé par la solution pulvérisée.
- **NE PAS** appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie sont présents.
- **NE PAS** permettre aux personnes, aux animaux de compagnie ou aux animaux d'élevage de pénétrer dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché.
- **NE PAS** laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.
- **NE PAS** appliquer sur des personnes, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage ou des sources d'électricité.
- **NE PAS** appliquer sur les meubles, les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements.
- **NE PAS** appliquer au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés (p. ex. à l'intérieur dans les greniers, vides sanitaires, petites salles de rangement, placards à

- l'intérieur, et à l'extérieur sur les avant-toits, soffites).
- Utilisation à l'intérieur : Aérer les sites après le traitement en ouvrant les portes et les fenêtres ou encore en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air.
 - Utilisation à l'extérieur : **NE PAS** appliquer dans des zones de culture d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale (p. ex. légumes, fruits, fines herbes).
 - **NE PAS** appliquer sur un plan d'eau.
 - **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
 - Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales.
 - **NE PAS** traiter le sol, les surfaces gazonnées ou d'autres formes de végétation à proximité du site de traitement.
 - **NE PAS** appliquer sous forme de pulvérisation d'ambiance ni dans le cadre d'un traitement généralisé.

POUR USAGE INTÉRIEUR DANS LES BÂTIMENTS ET POUR USAGE EXTÉRIEUR SUR LES SURFACES EXTERNES DES BÂTIMENTS ET SUR LES VÉRANDAS, LES PATIOS ET LES TERRASSES

INTÉRIEUR:

Pour tuer les fourmis, les anthrènes des tapis, les blattes, les grillons, les perce-oreilles, les diploptides, les cloportes communs, les araignées et les lépismes argentés :

Traiter soigneusement les surfaces dans les endroits difficiles d'accès à l'intérieur des bâtiments, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds; le long des plinthes et derrière celles-ci; les murs et les planchers derrière et sous les électroménagers (p. ex. réfrigérateurs et cuisinières) et les meubles (p. ex. les tablettes, les tiroirs, les armoires et les unités de rangement); autour des poubelles; utiliser en traitement localisé sur les planchers et les revêtements de sol; et les endroits par lesquels les organismes nuisibles peuvent entrer (p. ex. autour des fenêtres et des portes). **NE PAS** dépasser 9 secondes/m². Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

Pour tuer tiques américaines du chien et les tiques sanguines et puces du chien et du chat :
NE PAS PULVÉRISER CE PRODUIT SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE. Traiter les animaux de compagnie seulement avec des produits qui sont homologués pour applications sur le type d'animal de compagnie en question. Appliquer sur les surfaces internes des bâtiments, y compris les fissures et les crevasses dans les murs et les planchers, le long des plinthes et derrière celles-ci, autour des cadres de porte et de fenêtre, et en traitement localisé sur les planchers et les revêtements de sol. Pour supprimer efficacement les puces et les tiques à l'intérieur, nettoyer tout endroit utilisé par un animal de compagnie. Cela comprend passer à l'aspirateur les sols, les tapis et les meubles (jeter le sac de l'aspirateur après l'emploi) et laver les endroits où l'animal se couche et vit, ainsi que les lieux adjacents. **NE PAS** appliquer sur le linge de maison, la literie des animaux, les jouets ou les vêtements. **NE PAS** dépasser 9 secondes/m². Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

EXTÉRIEUR :

Pour tuer les araignées, les cloportes communs, les perce-oreilles, les blattes, les grillons, les fourmis, les puces du chien et du chat, tiques américaines du chien et les tiques sanguines, les diplopodes, les mouches domestiques et les pollénies du lombric :

Pour une utilisation à l'extérieur, sur les surfaces externes des bâtiments, des bacs à ordures, des patios, des vérandas et des terrasses sous forme de traitement localisé. Traiter la surface extérieure des fondations, les luminaires, les gouttières, sous les avant-toits et aux endroits par lesquels les organismes nuisibles ciblés peuvent pénétrer (p. ex. les moustiquaires, les portes et les cadres de fenêtre). Ce produit peut être appliqué sur les bacs à ordures, et sur des zones restreintes des patios, des vérandas et des terrasses. Les mouches domestiques et les Pollénies du lombric seront éliminées lorsqu'elles se poseront et qu'elles ramperont sur les surfaces traitées.. **NE PAS** dépasser 9 secondes/m². Le traitement peut être répété après 14 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif si avalé, respiré ou absorbé par la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. **NE PAS UTILISER AUX ENDROITS OÙ L'ON NOURRIT LES ANIMAUX.** Peut causer une irritation à la peau et/ou des yeux. Contenu sous pression. **NE PAS** placer dans l'eau chaude, près des radiateurs, poêle ou autres sources de chaleur.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les oiseaux. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer le produit près des plantes en fleurs. Si une application doit être effectuée pendant la période de floraison, l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Toxique pour les arthropodes utiles (qui peuvent comprendre les insectes prédateurs et parasites, les araignées et les acariens). Réduire le plus possible l'exposition dans les zones non ciblées. Toxique pour les insectes utiles.

ENTREPOSAGE : **NE PAS** entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. **NE PAS** entreposer à des températures dépassant 50°C.

ÉLIMINATION : Lorsque le contenant est vide, appuyer sur le bouton vaporisateur pour éliminer le gaz sous pression et jeter dans les ordures ménagères. Ne pas percer ni jeter au feu. **NE PAS** réutiliser les contenants vides. Jeter avec les ordures ménagères. Les produits inutilisés ou utilisés en partie doivent être apportés à une décharge de déchets dangereux provinciale ou municipale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

l'exposition cutanée peut causer des sensations passagères (picotements, sensation de brûlure, démangeaisons, engourdissement). Les autres symptômes d'exposition pourraient comprendre des effets sur la fonction respiratoire (comme une toux, une irritation respiratoire ou un essoufflement), des nausées, des maux de tête ou des étourdissements. Traiter selon les symptômes.